



Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 2209-FD-FINANCES PAIMPOL
N° ADEME : 2222T2161422C
Valable jusqu'au : 11/09/2032
Le cas échéant, nature de l'ERP : W: Administrations, banques, bureaux
Année de construction : ... 1988

Date (visite) : 12/09/2022
Diagnostiqueur : .LEMOIGNE
Signature :

Adresse : Centre des Finances Publiques - Avenue Gabriel Le Bras 22500 PAIMPOL

Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser)

S_{th} : 1531 m²

Propriétaire :

Nom : Direction Immobilière de l'Etat

Adresse : Avenue Janvier - BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9

Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée : 2022-2021-2020

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWh _{EF}	détail par énergie en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Électricité	Electricité : 9 044 kWh _{EF}	20 801 kWh _{EP}	1 573 €
Gaz	Gaz Naturel : 162 162 kWh _{EF}	162 162 kWh _{EP}	18 008 €
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements			288 €
TOTAL		182 963 kWh _{EP}	19 869 €

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : 119 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 24 kg_{éqCO₂}/m².an

Bâtiment économe

≤ 50 A

51 à 110 B

111 à 210 C

211 à 350 D

351 à 540 E

541 à 750 F

> 750 G

Bâtiment énergivore

Bâtiment

119
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES

≤ 5 A

6 à 15 B

16 à 30 C

31 à 60 D

61 à 100 E

101 à 145 F

> 145 G

Forte émission de GES

Bâtiment

24
kg_{éqCO₂}/m².an

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
Murs : Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Panneaux sandwichs avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Cloison de plâtre avec isolation intérieure donnant sur un comble faiblement ventilé Cloison de plâtre avec isolation intérieure donnant sur un sous-sol non chauffé Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure donnant sur d'autres dépendances Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure donnant sur un sous-sol non chauffé Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur une paroi enterrée Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure donnant sur une paroi enterrée Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un vide-sanitaire Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur d'autres dépendances	Système de chauffage : Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015 en cascade avec une chaudière gaz à condensation installée à partir de 2016 avec programmeur avec réduit, réseau isolé. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique Panneau rayonnant électrique NF (système individuel) Convecteur électrique NF (système individuel) Rideau d'air chaud électrique (système individuel)	Système de production d'ECS : Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 75 L Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 200 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 30 L Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 10 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 15 L
Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure		Système d'éclairage : Incandescences, néons, leds, halogènes, fluocompactes
Menuiseries ou parois vitrées : Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) bois avec double vitrage Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple Fenêtres oscillantes bois simple vitrage Fenêtres fixes métal sans rupture de ponts thermiques double vitrage Fenêtres fixes métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage Fenêtres battantes bois/métal double vitrage Portes-fenêtres battantes bois/métal double vitrage Fenêtres oscillantes bois/métal double vitrage Fenêtres fixes bois/métal double vitrage Fenêtres oscillantes bois double vitrage Paroi en polycarbonate	Système de refroidissement : Electrique - Pompe à chaleur air/air	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation sous chape flottante Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur d'autres dépendances avec isolation sous chape flottante Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur l'extérieur avec isolation sous chape flottante	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	
Nombre d'occupants : NC	Autres équipements consommant de l'énergie :	Bureautique, cuisine

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_{EP}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires:

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Chauffages	Remplacement des convecteurs par des radiateurs à inertie au minimum dans les pièces principales.
Chauffages	Envisager la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique (Eau glycolée/Eau) à capteurs verticaux en remplacement des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire actuels.
Fenêtres	Il faut remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries à rupture de pont thermique pour avoir une meilleure performance thermique.
Fenêtres	Il faut remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres double-vitrage peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.
Fenêtres	Envisager la mise en place de volets isolants.
Murs	Envisager une isolation des murs par l'intérieur pour les murs non isolés.
Plafonds	Rajout d'isolation sur l'isolant existant dans les combles perdus.
Planchers	Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher.
Portes	Il faut remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries ayant une meilleure performance thermique.
Ventilation	Envisager la mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux avec échangeur de chaleur.

Commentaires

Etiquette énergétique non révélatrice des performances thermiques réelles du bâtiment : factures de consommations fournies par l'occupant. Surface transmise par le donneur d'ordre

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Performance énergétique
www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I CERT**
Nom de l'opérateur : LEMOIGNE, numéro de certification : CPDI2656 obtenue le 28/03/2019